NOT FOR DISTRIBUTION IN THE UNITED STATES OF AMERICA

Résultat final provisoire de la Combinaison de l'

Offre Publique d'Acquisition

Offre Publique de Rachat

de **et de l'** d'

4T S.A., Bertrange, Luxembourg Advanced Digital Broadcast Holdings SA, Pregny-Chambésy, Suisse

pour toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune en mains du public pour un maximum de 10% des actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune

d'Advanced Digital Broadcast Holdings SA, Pregny-Chambésy, Suisse

Le 5 novembre 2014, 4T S.A. a publié une offre publique d'acquisition ("Offre Publique d'Acquisition") portant sur toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.25 ("Actions ADBH") chacune en mains du publique d'Advanced Digital Broadcast Holdings SA ("ADBH") et ADBH a publié une offre publique de rachat ("Offre de Rachat") portant sur un maximum de 10% des actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune d'ADBH (l'Offre Publique d'Acquisition et l'Offre de Rachat ensemble l' "Offre Combinée").

Le résultat final provisoire de l'Offre Combinée, et dont la période d'Offre, y compris le Délai Supplémentaire d'Acceptation de 10 jours de bourse, s'est terminée le 13 janvier 2015 est le suivant:

	Nombre d'Actions	En pourcentage de	En pourcentage de
	ADBH	toutes les	toutes les
		2'726'563 Actions	5'025'893 Actions
Offre Publique d'Acquisition		ADBH sur les-	ADBH existantes
		quelles porte	
		l'Offre Publique	
		d'Acquisition	
Actions ADBH présentées à l'accep-	2'000'588	73.37%	39.81%
tation dans le cadre de l'Offre Pu-			
blique d'Acquisition jusqu'à		(Taux de réussite)	
l'échéance du Délai Supplémentaire			
d'Acceptation			
Participation de 4T S.A. dans ADBH	4'299'918		85.56%
au moment de l'échéance du Délai			
Supplémentaire d'Acceptation			(Taux de participa-
			tion 4T S.A.)
Participation de 4T S.A. et des per-	4'802'507		95.56 %
sonnes agissant de concert avec elle			
(y compris ADBH) dans ADBH au			(Taux de participa-
moment de l'échéance du Délai			tion total)
Supplémentaire d'Acceptation			

Tel que mentionné dans le prospectus du 5 novembre 2014 (Section B.5), le résultat intermédiaire de l'Offre de Rachat constitue également son résultat final. Pour l'Offre de Rachat, il est renvoyé à ce résultat intermédiaire.

Les conditions de l'Offre Combinée sont remplies. L'exécution de l'Offre Publique d'Acquisition aura lieu le 27 janvier 2015. 4T S.A. réaffirme son intention de décoter les Actions ADBH. Etant donné que les Offrantes ainsi que les personnes agissant de concert avec elles détiennent entre 90% et 98% des droits de vote d'ADBH, 4T S.A. va, selon toutes prévisions, procéder à une fusion suivie d'une indemnisation en espèces.

Le présent résultat final est provisoire. Le résultat final définitif sera publié, selon toutes prévisions, le 16 janvier 2015.

Le prospectus d'offre ainsi que les autres documents relatifs à l'Offre Combinée peuvent être gratuitement téléchargés en allemand et en français à l'adresse www.public-takeover.ch.

Le 14 janvier 2015

Actions ADBH

Numéro de valeur: 2119466 Symbole Ticker: ADBN ISIN: CH0021194664

Banque mandatée:

Banque Vontobel SA

RESTRICTIONS DE L'OFFRE COMBINÉE

U.S. Sales Restrictions

The combined public offer referred to in this document (the "Combined Offer") is not being made directly or indirectly in or by use of the mail of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of a national securities exchange of, the United States of America and may only be accepted outside the United States of America. This includes, but is not limited to, facsimile transmission, telex or telephones. This document and any other offering materials with respect to the Combined Offer may not be distributed in nor sent to the United States of America and may not be used for the purpose of soliciting the sale or purchase of any securities of ADBH, from anyone in the United States of America. Offerors are not soliciting the tender of securities of ADBH by any holder of such securities in the United States of America. Securities of ADBH will not be accepted from holders of such securities in the United States of America. Any purported acceptance of the Combined Offer that Offerors or its agents believe has been made in or from the United States of America will be invalidated. Offerors reserve the absolute right to reject any and all acceptances determined by it not to be in the proper form or the acceptance of which may be unlawful. A person tendering securities into the Combined Offer will be deemed to represent that such person (a) is not a U.S. person, (b) is not acting for the account or benefit of any U.S. person, and (c) is not in or delivering the acceptance from, the United States.

United Kingdom

The offer documents in connection with the Combined Offer are not for distribution to persons whose place of residence, seat or usual place of residence is in the United Kingdom. This does not apply to persons who (i) have professional experience in matters relating to investments or (ii) are persons falling within Article 49(2)(a) to (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc.") of The Financial Services and Markets Act 2000

(Financial Promotion) Order 2005 in the United Kingdom or (iii) to whom it may otherwise lawfully be passed on (all such persons together being referred to as "relevant persons"). The offer documents in connection with the Combined Offer must not be acted on or relied on by persons whose place of residence, seat or usual place of residence is in the United Kingdom and who are not relevant persons. In the United Kingdom any investment or investment activity to which the offer documents relate is available only to relevant persons and will be engaged in only with relevant persons.

En général

L'Offre Combinée à laquelle ce document se réfère ici n'est faite ni directement ni indirectement dans des Etats ou juridictions dans lesquels/lesquelles une telle offre serait illicite ou enfreindrait les lois ou réglementations en vigueur, ou qui exigeraient de la part des Offrantes une modification des termes ou des conditions de l'Offre Combinée de quelque manière que ce soit, la formulation d'une demande supplémentaire ou des démarches supplémentaires auprès d'autorités étatiques, administratives ou d'autorégulation. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre Combinée à de tels Etats ou à de telles juridictions. La documentation relative à l'Offre Combinée ne doit ni être distribuée ni envoyée dans de tels Etats ou juridictions. Cette documentation ne doit pas être utilisée pour solliciter l'acquisition de droits de participation d'ADBH de quiconque dans ces Etats ou juridictions.

DECLARATIONS PROSPECTIVES

Les documents relatifs à l'Offre Combinée contiennent des déclarations prospectives telles que concernant des développements, plans, intentions, hypothèses, expectatives, convictions, possibles effets ou la description d'événements futurs, des perspectives, recettes, résultats ou situations. Ces déclarations prospectives se basent sur des expectatives, convictions et hypothèses actuelles des Offrantes. Elles sont incertaines et il se peut qu'elles diffèrent grandement de faits, de la situation, des effets ou des développements actuels. Sous réserve de l'art. 17 al. 2 OOPA, les Offrantes n'assument aucune responsabilité pour l'actualisation de telles déclarations ou pour les adapter à des événements ou développements futurs.